



Argumentaire :

« Nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer, leur avons dispensé de nos meilleures nouritures, et les avons manifestement privilégiés par rapport à nombre de nos créatures ».

Quarn, Surah al-isra – 70

Organise
Un Colloque national pluridisciplinaire sur :

LA DIGNITE HUMAINE
ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le 25 – 26 Septembre 2024
Auditorium 500 places
Campus aboudaou

Président d'honneur du Colloque :
Pr. BENIAICHE Abdelkrim
Recteur de l'Université de Bejaïa

Président du Colloque :
Pr. BERRI Nourredine
Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences
Politiques

Apparue en premier en Philosophie, la dignité humaine a été utilisée pour exalter la grandeur de l'Homme, un Homme libre qui décide et réalise son essence. Plusieurs années plus tard, le philosophe allemand Emmanuel Kant ramène une pensée, typiquement juridique, fondée sur la morale de l'Humanité et voit que « l'Humanité est par elle-même une dignité : l'Homme ne peut être traité par l'Homme (soit par un autre, soit par lui-même), comme un simple moyen, mais il doit toujours être traité comme étant aussi une fin ».

La dignité humaine est un principe fondamental selon lequel chaque individu possède une valeur inhérente, inviolable et égale du simple fait de son existence en tant qu'être humain. Elle constitue le fondement des droits de l'homme et implique le respect des libertés individuelles.

La dignité humaine est souvent affirmée et protégée par des instruments juridiques nationaux et internationaux, les premières apparitions de la dignité furent dans la Déclaration française des droits de l'Homme et du citoyen du 1789, qui reconnaissait la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine, puis à travers l'article 151 de la constitution Allemande « De Weimar » du 1919 qui évoque également l'existence digne de l'Homme.

Ce concept apparaît ensuite en Droit international dans le préambule de la Charte des Nations Unies en 1945 et celui de la Déclaration des Droits de l'Homme en 1948 ainsi que dans plusieurs de ses articles. Dès lors, la notion de dignité humaine a investi le droit,

spécialement dans la formulation des Droits fondamentaux, on la retrouve dans les Traités et les Conventions, les Constitutions et les Lois.

Pareillement, les tribunaux justifient certaines de leurs décisions en se basant sur la dignité humaine en l'absence de référence légale ou inadéquate, cette notion est élevée au rang d'un principe général de droit. En suivant un ordre chronologique, la Cour européenne des droits de l'homme, évoque la sauvegarde de la dignité comme l'un des buts principaux de l'article 3 de la Convention. Le Conseil constitutionnel français déclare en 1995 que le principe de sauvegarde de la dignité humaine est un « objectif à valeur constitutionnelle », la même année le Conseil d'Etat français affirme dans la fameuse affaire du « lancer de nain » que le respect de la dignité de la personne humaine est une des composantes de l'ordre public. Cependant l'appel à la dignité humaine dans la jurisprudence à un caractère aléatoire et imprévisible, les juges sont loin de se référer systématiquement à la dignité humaine.

La dignité humaine est vue comme une caractéristique intrinsèque à chaque être humain, à qui on doit un respect inconditionnel, indépendamment de ses particularités : son sexe, sa couleur, sa confession religieuse, son intelligence, son état, son origine ...chaque personne est considérée comme ayant une valeur inhérente du simple fait de son existence. Néanmoins, avoir une définition précise de la dignité humaine reste un défi en raison de sa nature complexe et multifacette, une définition universelle et consensuelle peut être difficile à formuler en raison des diverses perspectives culturelles, éthiques et religieuses : des situations variées, médicales, sociales, économiques ou politiques, peuvent influencer la perception de la dignité. Les progrès sociaux, scientifiques et technologiques posent constamment de nouveaux défis à la compréhension de la dignité humaine. L'évolution et les changements culturels, politiques et sociaux rendent l'établissement d'une définition fixe et intemporelle très difficile.

OBJECTIFS DE LA MANIFESTATION

SCIENTIFIQUE :

Ce Colloque pluridisciplinaire servira de forum dynamique et inspirant, avec des experts provenant de plusieurs domaines tels que le droit, la philosophie, la biologie, la médecine, la sociologie et l'éthique. Cette diversité va permettre d'explorer la dignité humaine sous des angles multiples, favorisant ainsi une compréhension globale de cette notion complexe.

AXES PRINCIPAUX DU COLLOQUE :

AXE I : « ARCHEOLOGIE » DE LA DIGNITE HUMAINE

- DIGNITE HUMAINE ET RELIGIONS.
- FONDEMENTS PHILOSOPHIQUES DE LA DIGNITE HUMAINE.
- VARIATIONS, INEGALITES SOCIALES ET ECONOMIQUE ET DIGNITE HUMAINE.
- ASPECTS PSYCHOLOGIQUES DE LA DIGNITE HUMAINE.

AXE II : FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA DIGNITE HUMAINE

- LIENS INTRINSEQUES ENTRE LA DIGNITE HUMAINE ET LES DROITS DE L'HOMME.
- CONSECRATION DE LA DIGNITE HUMAINE EN DROIT (TEXTES INTERNATIONAUX ET NATIONALAUX).

- RÔLE DES TRIBUNAUX DANS LA PROTECTION DE LA DIGNITE HUMAINE (JURISPRUDENCE INTERNATIONALE ET NATIONALE).

AXE III : DEFIS CONTEMPORAINS

- DILEMMES ETHIQUES CONTEMPORAINS LIÉS AUX :
- AVANCEES TECHNOLOGIQUES.
- SANTE ET RECHERCHES EXPERIMENTALES.

COMITÉS DU COLLOQUE :

Présidente du Comité scientifique :

Dr. BOUCHEMAL Sandra

Membres du comité :

- Pr. BOUDRIOUA Abdelkrim, Professeur, Univ. Bejaia
- Pr. AIT MANSOUR Kamel, Professeur, Univ. Bejaia
- Pr. KHELFI Abderrahmane, Professeur, Univ. Bejaia
- Pr. KERAILLI Taib, Professeur, Univ. Bejaia
- Pr. AISSAOUI Azzedine, Professeur, Univ. Bejaia
- Pr. TOUATI Nacera, Professeur, Univ. Bejaia
- Pr. TEBBACHE Azzedine, Professeur, Univ. Bejaia
- Pr. SAICHE Abdelmalek, Professeur, Univ. Bejaia
- Pr. MAIFI Aziz, Professeur, Univ. Bejaia
- Pr. AIT CHAOUICHE Dalila, Professeur, Univ. Bejaia
- Pr. DEMOUCHE Hakima, Professeur, Univ. Bejaia
- Pr. SAIDANE Asma, Professeur, Univ. Alger 1.
- Dr. ATMANI Bilal, MCA, Univ. Bejaia
- Dr. YAHLIAOUI Nora, MCA, Univ. Bejaia
- Dr. CHITTER Abdelouhab, MCA, Univ. Bejaia
- Dr. TRIKI Farid, MCA, Univ. Bejaia
- Dr. ALLAMI Lyes, MCA, Univ. Bejaia
- Dr. AGHELIS Bouzid, MCA, Univ. Bejaia
- Dr. BARKAT Djouhra, MCA, Univ. Bejaia
- Dr. MOURI Sofiane, MCA, Univ. Bejaia
- Dr. DJEBIRI Nedjima, MCA, Univ. Bejaia
- Dr. Yacoub Zina, MCA, Univ. Bejaia
- Dr. KASSIMI Youcef, MCA, Univ. Bejaia
- Dr. AZZOUZI Abdelmalek, MCA, Univ. Jijel
- Dr. SMATI Hakima, MCA, Univ. Alger 1.
- Dr. BOUKHIL Leila MCA, Univ. Annaba.

Présidente du Comité d'organisation

Dr. BEZZAHI Saloua

Membres du comité :

- Dr. BENSLIMANE Mohamed Lamine, Univ. Bejaia
- Dr. ZEGMOUT Farid, Univ. Bejaia
- M. TEBRI Arezki, Univ. Bejaia
- M. BENMOUHOU Fawzi, Univ. Bejaia
- M. IRATEN Abdellah, Univ. Bejaia
- M. HAMITOUHE Djamel, Univ. Bejaia
- M^{me}. DEFFOUS Hind, Univ. Bejaia
- M. ATTOUI Abdelhakim, Univ. Bejaia

Equipe technique :

- M. MESSAOUDI Nacer - M^{me}. TAFOUKT Kahina**
- M. BENABDELHAK Omar**

CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

- La communication ne doit pas faire l'objet d'une publication ou d'une participation à un autre colloque.
- La communication doit être en rapport avec l'un des axes du colloque.
- Les communications peuvent être soumises en arabe (sakkal majalla), français ou anglais (time new roman), et doivent être envoyées avec une fiche d'inscription (pièces jointes en format world) à l'adresse suivante :

Dign.hum2024@gmail.com

FICHE DE PARTICIPATION

NOM.....
PRÉNOM.....
FONCTION/ GRADE.....
ÉTABLISSEMENT/ ORGANISME.....
TEL.....
E-MAIL.....

DATES IMPORTANTES :

- Date limite de réception des résumés : 10 /08/2024
- Notification d'acceptation : 15/08/2024
- Date limite de réception des communications : 15/09/2024